

Projet Stratégique Régional E.A.P.

Depuis 2009 chaque région doit rédiger un **Projet Stratégique de l'Enseignement Agricole Public (PSEAP)**. Après de nombreuses réunions, c'est chose faite en région Centre depuis le printemps dernier. Voyons si ça valait le coup d'être aussi long, sachant que chaque axe est censé décliner un certain nombre d'actions prioritaires.

1er axe, l'évolution de l'offre de formation. On retiendra ici, la volonté de renforcer le niveau V en scolaire et la volonté de développer l'enseignement supérieur. Pour l'heure... des intentions mais pas encore de résultats.

2ème axe, les pôles de compétences des établissements et les réseaux. Pour les réseaux pas de gros problèmes, on s'accorde assez vite sur les chartes, la com. et la formation. Pour les pôles de compétences, on aura tout vu mais on arrive enfin à une carte régionale digne d'être présentée dans nos conseils d'administration pour avis.

3ème axe, la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole. On accompagne un peu par là, pour donner l'illusion de renforcer un peu partout. La mission de coop. inter. en est pour le coup une parfaite illustration (cf. article sur les sections euro).

4ème axe, le dialogue de gestion. C'est plutôt une affaire de direction et de DRAAF. Mais il faut reconnaître ici le souci de transparence, qu'on vérifiera à l'usage... dans nos CI et CA d'une part et dans les instances régionales d'autre part.

Pour cette année scolaire, **3 actions prioritaires retenues** :

- inscrire l'Enseignement Agricole dans le Service Public Régional de l'Oriantation (mesure en lien avec la loi de refondation de l'Ecole et le nouvel acte de décentralisation)

- engager un appui aux EPL pour le développement de licences professionnelles (inscription de nos BTS dans le cadre européen du LMD)

- renforcer le partage d'expérience (notamment à l'occasion d'un colloque régional) en matière de développement et d'expérimentation sur nos exploitations agricoles et ateliers technologiques dans le sens du "produire autrement" (voir loi d'avenir agricole).

Le SNETAP entend bien faire vivre cet outil que doit être le PSEAP en vue du développement de l'offre publique de formation. De la parole aux actes : sur les 3 actions prioritaires retenues, les 2 dernières émanent de nos propositions !

jeunes et ne comptent pas leur temps passé à suivre les dossiers (Erasmus, Léonardo, suivi des stagiaires à l'étranger...), sans parler de ceux qui sont amenés à assurer des cours supplémentaires non rémunérés pour que la section européenne survive et garde du sens. Aussi, la Chef du SRFD a annoncé au printemps dernier le versement d'une prime de 500 € par an, reconductible 3 ans aux Correspondants Locaux de Coopération Internationale. Résultat à l'automne : un courriel annonçant que cette prime ne pourra pas être versée aux agents, car non réglementaire (sic) !

Pourtant, le SRFD, depuis plusieurs années, s'était engagée dans une politique d'ouverture et de soutien. Nous étions ainsi, depuis les années 2000, parmi les régions dont les élèves avaient le plus de possibilité de suivre ce type d'enseignement (9 sections).

Faute de moyens, elles sont toutes aujourd'hui potentiellement remises en cause.

Le SNETAP continuera d'exiger la parité avec l'EN afin de pérenniser et de développer les sections européennes. Il apporte son plein soutien aux collègues qui ont été amenés à lire un communiqué dénonçant leurs conditions d'enseignement, lors de la journée des « rencontres sections européennes » qui a eu lieu à Chambray-lès-Tours le 17 octobre en présence de la DGER et de l'Inspection.

Il ne faut pas les abandonner maintenant !



Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre
4 Novembre 2013 - n°7

EDITO

Une rentrée 2013 en région Centre avec des effectifs en hausse dans l'Enseignement Agricole et davantage dans le Public que dans le Privé... A n'en pas douter ce sera le point positif à retenir ! Pour autant, notre outil public de formation reste en deçà de son potentiel, avec certains plafonds d'effectifs maintenus et deux ouvertures de classes ajournées à Chartres et Montoire.

Une rentrée 2013 avec des crédits toujours insuffisants... et des DRAAF-SRFD comptant sur l'autocensure et la lassitude afin de donner le change au « dialogue de gestion » suivant, posture inacceptable pour le SNETAP-FSU ! Nous venons donc de lancer une opération « Stop à la déréglementation », l'objectif : obtenir les crédits complémentaires nécessaires pour assurer l'ensemble des heures obligatoires, des dédoublements réglementaires etc. Suite aux

premiers retours déjà des résultats notables : des fiches de service revues à Chartres, des crédits de remplacements enfin disponibles pour l'ensemble des professeurs stagiaires...

Ne rien lâcher afin de garantir des conditions d'études dignes de ce nom aux jeunes qui nous sont confiés et de travail conformes pour les agents, c'est bien le sens de l'engagement syndical tel que le SNETAP-FSU le conçoit et ce nouveau numéro de notre revue régionale est là pour en attester. Projet stratégique régional pour l'EAP, sections européennes, temps de travail des ADL, assises des CFA-CFPPA en décembre... autant de combats justes que nous entendons poursuivre au service de l'Enseignement Agricole Public et de ses personnels.

REJOIGNEZ NOUS... SYNDIQUEZ-VOUS !

Sections européennes ! Où va-t-on ?

Annoncées aujourd'hui, comme une priorité nationale, les sections européennes ont du mal à survivre dans les lycées agricoles de la région Centre.

À Bourges et à Châteauroux par exemple, comme l'an passé, les élèves de section européenne n'ont pas d'heure d'anglais spécifique. Des projets ont dus être arrêtés.

À Chartres, comme l'an passé, les élèves de Première et Terminale sont regroupés sur le même créneau horaire en discipline en langue étrangère (D.E.L.E.) et en Anglais. En conséquence, l'effectif des élèves de la Section européenne de Chartres a chuté.

À Beaune, en Première Baccalauréat Professionnel, ce sont 3 options qui sont réunies en section européenne et ce, sans heure d'anglais spécifique à la section européenne.

À plusieurs reprises, sans succès, lors des Comités Techniques Régionaux de l'Enseignement Agricole (C.T.R.E.A.), le SNETAP a demandé au D.R.A.A.F. qu'une heure d'anglais spécifique soit ré-attribuée à chaque section européenne de la région Centre, comme à l'EN.

A cette fin de non recevoir, vient s'ajouter l'inconséquence de notre autorité académique...

Les professeurs engagés dans les sections européennes sont souvent au centre de la mobilité des

Agents Des Lycées

CFA-CFPPA

Cékoidon ?

Projet Régional
EAP

Sections
européennes



Agents Des Lycées ex-TOS

Le temps de travail des ADL a évolué à la rentrée.

À l'issue de négociations tendues, petit comparatif :

Avant

Jours fériés retirés si jour travaillé avant ou après

Inconvénient : calcul aléatoire selon les établissements, certains responsables faisaient en sorte de supprimer les périodes de travail avant les jours fériés

14 heures de fractionnement retirées automatiquement de l'horaire annuel

Inconvénient : pas de souplesse pour ce dispositif qui est censé compenser les périodes de congés imposés

Le crédit de 8 heures par année scolaire n'apparaissait pas sur le précédent texte

Inconvénient : difficulté pour certains collègues d'obtenir ces autorisations d'absence

Majorations

Majoration à 1,2 pour la onzième 1/2 journée de travail consécutive

Majoration à 1,5 pour la douzième 1/2 journée de travail consécutive

Congés maladie

Des agents se sont vus devoir des heures après un congé maladie

Après

Forfait de 5 jours à 7 heures retiré de l'horaire annuel

Bénéfice : gain d'un jour ou rien par rapport à la situation précédente

14 heures de fractionnement mises sur un compte d'épargne temps

Bénéfice : plus de souplesse pour chacun avec la possibilité de profiter de 14 heures de congés à tout moment de l'année

Le crédit de 8 heures

Bénéfice : désormais, ces 8 heures d'autorisation d'absence sont de droit

Majorations

Majoration à 1,2 pour la onzième 1/2 journée de travail consécutive

Majoration à 2 pour le samedi après-midi

Congés maladie

On ne peut plus vous réclamer des heures après un congé maladie

Nous n'avons pu obtenir de modification du protocole sur les points suivants :

- la bonification horaire en cas de dépassement de l'horaire prévu
- un accord sur les jours fériés plus avantageux pour les agents
- la modification de décompte des 27 jours de congés annuels (ce volume de récupération de congés maladie ne peut être mis en oeuvre que sur des périodes encadrées mentionnées à l'emploi du temps des agents en début d'année, là où la FSU demande à ce que l'on puisse le faire valoir quelque soit la période).

Du fait de ces désaccords et d'une difficulté manifeste du Conseil Régional à respecter les échanges en groupe de travail, la FSU (SNETAP et SNUACTE) n'est pas signataire du protocole révisé.

C.A.P.

La **Commission Administrative Paritaire** est une instance administrative nationale composée en nombre égal des représentants élus du personnel et ceux de l'Administration.

Exemple : pour la CAP des Professeurs certifiés : 5 représentants pour l'Administration ; 5 représentants du corps des certifiés.

Elle traite des sujets relatifs à la carrière individuelle d'un agent, mais aussi de thèmes propres au corps concerné (formation, recrutement...)

Une CAP est convoquée plusieurs fois par an :

- fin novembre : la révision de note et d'appréciation des personnels ; la promotion.

- février : les congés formation et les congés mobilité ; une liste principale et une liste d'attente sont dressées en fonction des moyens.

- février-mars : les mouvements pour la rentrée

suivante. Une 2ème CAP traitant le même thème se réunit courant avril pour achever le mouvement.

- mai : la promotion à la hors-classe.

A ces séances « classiques » peuvent s'ajouter des commissions extraordinaires qui peuvent se réunir de temps à autre pour des raisons disciplinaires et peuvent déboucher sur des décisions de mise à pied temporaire ou définitive d'un agent, portées à l'arbitrage du Ministre si nécessaire.

Les élus paritaires peuvent être contactés par leurs collègues afin de répondre à leurs interrogations. Pour connaître vos représentants SNETAP-FSU dans ces différentes instances nationales, Vu et corrigé vous invite à consulter, sur snetap-fsu.fr, la rubrique CAP/CCP.

Cékoidon ?

CFA-CFPPA

**ASSISES REGIONALES CFA - CFPPA
EN REGION CENTRE
à Orléans le 12 décembre 2013**

9h30 au Conseil Régional

Ordre du jour :

- Situation et avenir de nos centres respectifs (formations, ingénierie...)
- Droits des agents contractuels sur budget
- Précarisation des emplois (enseignants et administratifs)
- Conditions de travail et application du Protocole dans nos centres
- Remise en cause des postes gagés
- Rencontre avec des élus et des décideurs de la Région Centre

**Pour que ce ne soit pas eux
qui décident pour vous !...**



... Venez nombreux !!!

C.C.P.R.

La **Commission Consultative Paritaire Régionale** est présidée par le DRAAF Centre. Les représentants de l'administration et du personnel contractuel sur budget et assistants d'éducation sont à part égale. Elle est compétente pour :

- les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai
- les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme
- toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires
- la saisine par chaque agent de sa situation professionnelle.

Avec le SNETAP, en région Centre, d'autres thématiques sont abordées : mouvement des personnels en CFA et CFPPA, évolution des centres, déprécarisation, procédures de recrutement, formation des personnels...

La CCPR se réunit au moins une fois par an et pour toute saisine particulière.

N'hésitez pas à rencontrer vos représentants régionaux :

Cyril Gaumet (Bourges), Christian Barre (Chartres), Frédéric Melin (Bellegarde), Abdou Khachi (Châteauroux), Nathalie Laplace (Châteauroux), Nathalie Orumchi (Vendôme), Françoise Chaput (Amboise)

ou contacter Alain Gidelle (Fondettes) le lundi matin au 06 31 72 17 68.